La misère en Italie

Rome, 28 mai. — On reçoit d'assez mauvaises nouvelles des Calabres. La situation économique s'aggrave. Dans certains endroits on en est arrivé à couper les oliviers pour vendre le bois et acheter du pain.

LA POLITIQUE RUSSE

Saint-Pétersbourg, 28 mai. — Les politiciens allemands qui ont rêvé le retour à l'alliance russe sont singulièrement déroutés par une note évidemment officieuse du *Nouveau Temps* de Saint-Pétersbourg.

Cette note déclare que la politique des mains libres à laquelle la Russie tient essentiellement, comme étant la plus conforme à ses intérêts, exclut vis à vis de l'Allemagne tout rapprochement plus intime que le simple entretien de bonnes relations.

A bon entendeur, demi-mot suffit.

LES RUINES DE L'EXPOSITION

Le dernier pan de mur du soubassement sur lequel s'élevait le palais des Colonies, est tombé, hier, sous les coups de pioche des démolisseurs. A la fin de cette semaine, l'emplacement de cette construction sera déblayé et nivelé, et, par suite, la circulation se trouvera rétablie pour les voitures, même dans la partie de la rue Saint-Dominique qui traverse l'Esplanade.

Du pavillon d'Annam, il ne reste que deux murs debout et la construction où étaient installées les expositions des pays soumis au protectorat est elle-même en pleine voie de démolition.

On avait annoncé que le panorama « Tout Paris », qui se dresse en face de l'hôtel des Invalides serait conservé quelque temps encore. Il n'en est rien.

Le déménagement intérieur de ce panorama est déjà un fait accompli. Menuisiers et charpentiers sont en train d'en enlever le gros matériel, escaliers, plate-forme, plans inclinés et dès jeudi, on verra tomber, comme un château de cartes, la construction elle-même. Le 15 juin, date assignée par M. Alphand, l'Esplanade des Invalides aura repris son aspect d'autrefois, avec ses grands arbres et ses larges voies de communication livrées à tout venant.

LA TRAVERSÉE DE LA « GASCOGNE »

La dernière traversée du steamer la *Gascogne* — qui est entré hier au Havre — a été marquée par un incident des plus émouvants qui a failli entraîner la perte de ce magnifique vaisseau.

Dimanche matin, la *Gascogne* faisait route à demi-vitesse, dans la Manche, au milieu d'un brouillard tellement opaque qu'on ne pouvait rien voir à une demi longueur du paquebot. Le commandant, le lieutenant Santelli, avait pris toutes les précautions possibles. Où était-on?

Des sondages avaient été opérés, et on venait de relever le fond à cinquantes brasses, quand, vers midi, le brouillard se leva brusquement, comme on lève le rideau d'un théâtre, et, à quelques mètres du navire, droit sur son avant, les hommes de veille aperçurent une roche noire, émergeant de deux ou trois pieds et présentant une surface de quelques mètres seulement.

Quelques tours d'hélice de plus, et la « Gascogne » avait pour toujours fini de voyager.

Les vigies, voyant le danger, firent des gestes désespérés que le capitaine comprit instantanément.

Bondissant sur le cadran des signaux, il envoya dans la machine l'ordre de marcher en arrière à toute vitesse, et d'un saut fut sur la roue du gouvernail, qu'il mit à tribord avec toute l'énergie du désespoir.

Tout ce qui était humainement possible de faire avait été fait, il n'y avait plus qu'à attendre.

Les lèvres serrées, les mains crispées sur la barre, blanc comme un linge, le commandant attendit.

Sous l'action de ses puissantes machines, l'immense paquebot vibra de l'étrave à l'étambot et au même instant un léger choc se fit sentir à tribord par le travers de la passerelle. Puis le mouvement rétrograde s'accentua et gracieusement la *Gascogne* glissa du rocqu'elle avait touché.

Le navire était sauvé.

On frémit en pensant à ce qui fut arrivé si le brouillard ne s'était pas levé précisément à ce moment, ou si la *Gascogne* avait marché à sa vitesse normale de 17 nœuds à l'heure.

Rien n'aurait pu sauver le navire d'une destruction certaine.

Le Crime de la rue de Provence

L'enquête sur le crime de la rue de Provence continue à être entourée du plus grand mystère. La famille Briquet est toujours sous les verroux et interrogée chaque jour. De nombreuses contradictions sont relevées dans les dépositions de Mme Briquet. Une voisine de Marie Gagnol demeurant au-dessus de son appartement, dit ne pas être sortie le jour du crime. Entre 6 h. 1/2 du soir et 1 h. 1/2 du matin elle n'a entendu aucun bruit chez sa voisine, ce qui lui fait croire qu'elle n'était pas chez elle.

C'est à 1 h. 1/2 qu'elle entendit des gémissements pour la première fois. Elle frappa au plancher et le bruit cessa. A 2 h. 1/2 elle entendit de nouveaux cris. C'est très distinctement qu'elle perçut le bruit de deux corps tombant par terre. Les constatations qui ont été faites ont établi la possibilité de ce récit.

LE Crime de la rue des Mathurins

De l'enquête judiciaire, il semble résulter à toute évidence que Mme Wittorska a été tuée par son amant parce qu'elle ne voulait pas fuir en Amérique avec lui.

Il a été établi également que le mari n'ignorait pas les relations adultérines de sa femme.

Le Mouvement gréviste

En France

Bessèges, 28 mai. — On considère la grève du Martinet comme terminée. Ce matin, les quatre cinquièmes des mineurs ont repris le travail sans conditions et sans incident. La tranquillité est parfaite. Les meneurs compromis [illegible].

Les mineurs de Molières, de Rochessadoule, qui sont syndiqués, s'entêtent, malgré les promesses des directeurs qui poussent à la reprise du travail.

La gendarmerie maintient l'ordre.

A l'Etranger

Barcelone, 28 mai. — Par suite de difficultés qui ont surgi entre les patrons et les ouvriers, une grève partielle vient d'éclater à la fabrique Godo, à San-Martin.

Trois arrestations ont été opérées pour entraves à la liberté du travail.

PETITES NOUVELLES

Application de l'électricité.

On a inventé à Chicago une machine à coudre les tapis, qui est mue par l'électricité ! Elle fait l'ouvrage de 150 ouvriers — et est mise en mouvement par un enfant !

L'Institut vient de décerner le prix Monbinne (3,000 francs) à M. Benjamin Godard pour *Jocelyn*.

1814, le célèbre tableau de Meissonnier, qui avait été vendu par M. Delahante à M. Bague pour le prix de 500.000 francs, vient d'être acheté 850.000 francs par M. Chauchard, ancien directeur des grands magasins du Louvre.

On télégraphie de Strasbourg que M. Victor Nessler, compositeur alsacien, vient de mourir en cette ville après une courte maladie. Ses compositions avaient obtenu dans l'Allemagne entière un succès populaire.

MENUS PROPOS

Décidément, l'excellent petit duc est un gaillard bien malheureux.

Il pleut à Clairvaux comme à Paris, et les éléments conjurés empêchent le noble prisonnier d'aller cueillir des fraises dans le jardin du directeur.

Le *Soleil*, journal du matin, se plaint que son homonyme, celui qui éclaire le monde, ne fasse plus depuis quelques jours risette au royal interné !

Conçoit-on pareille inconvenance ?

Il n'a pas de parapluie.
Ça va bien quand il fait beau;
Mais quand il tombe de la pluie.
etc., etc.

Non seulement le jeune Philippe n'aime pas à se promener quand les allées sont fraîches, mais il possède encore d'autres sujets d'ennui.

Il aurait voulu tirer quelques bottes, mais le règlement des prisons interdit l'usage des armes blanches ou non.

De plus, il paraît que Kropotkine, époux légitime, avait obtenu jadis la faveur, en ce même Clairvaux, de recevoir sa femme à déjeuner.

Monseigneur Philippe n'est pas marié, mais il ne déplairait pas au jeune homme de dîner quelquefois en noble compagnie.

Pour cela, je l'excuse, et le refrain du *Petit Duc* :

Pas de femmes,
Pas de femmes,

vous agace quand on est à peine majeur.

Patience petit conscrit, patience. A votre âge, on peut toujours rattraper le temps perdu.

Quelques séances de boxe anglaise avec l'ami Luynes me paraissent, en attendant, un excellent dérivatif.

Il n'y a rien de tel pour calmer la chair et l'esprit.

* *

Le chien est l'ami de l'homme ; mais il ne le sera plus longtemps si les passions humaines se glissent dans la race canine.

Or nous faisons tout ce qu'il faut pour corrompre cet animal honnête.

Ne vient-on pas de décorer un chien dans la réunion que la Société protectrice des animaux a tenue au Cirque d'hiver?

Ce brave caniche avait sauvé la vie de plusieurs personnes en se jetant à la bride de chevaux emportés. On l'en a félicité publiquement. Un vieux monsieur lui a attaché au cou un superbe collier d'honneur!

Si ce chien est philosophe et s'il a lu Dumas fils, ce hochet ne lui causera qu'une joie médiocre ; mais, s'il est sot, il se réjouira, et alors, la plus détestable vanité gâtera l'héroïsme de sa vie.

Stendhal a démontré qu'il n'y a pas d'actions désintéressées. Il admettait, cependant, que les animaux faisaient exception...

La décoration de ce dogue va tout simplement ravaler la philanthropie des chiens au rang des vertus humaines, ce qui est attristant, — pour eux.

Chronique du Sport

Régates internationales

La date des Régates internationales a été fixée, après entente avec la municipalité de Lille, au 15 juin prochain, à trois heures.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE

Concours de Lille 1890, esplanade de la Citadelle, sauts d'obstacles, le mercredi 28 mai 1890. — 1re division, 4e catégorie, prix couplés.

Quatre prix égaux, 800 francs.

Chevaux de tout âge et de toutes nationalités engagés et montés par des gentlemen portant l'habit rouge.

Poids : Chevaux de 4 ans, 65 kilos; chevaux de 5 ans et au-dessus, 70 kilos.

1er prix, *Fin de Siècle*, à M. le comte de Lastic, montée par M. Bastien et *Grass Hoper* à M. le comte H. de Diesbach, monté par M. Duchâteau.

2e, *Alésia* à M. le comte d'Ideville, montée par M. A. Deville, et *Paddy* à M. Michaud.

3e, *Topthorn* à M. A. Dicktus, montée par M. Mark Ward et *Snowdrop* à M. A. Dicktus, montée par M. Marck Ward.

4e, *Paddy* à M. Gustave Wattinne fils, monté par M. Le Villain et *Bouncer* à M. Gustave Wattinne, monté par M. Le Villain.

Flots : *Glaïeul* à M. Bastien et *Général* à M. E. Grau, monté par M. de Saint-Martin. — *Nitouche* à M. de Julienne d'Arc et *Cadmus* à M. Blacque-Belair.

Courses de bagues. — 10 prix : 1.000 francs (Le même cheval ne peut courir deux fois).

1er prix, *Favori* à M. Auguste Verriest.
2e, *Brûle Pavé*, à M. Delestre.
3e, *Faro*, à M. Henri Lebrun.
4e, *Haricot*, à M. Albert Desreumaux.
5e, *Eclair*, à M. Casimir Destombe.
6e, *Marguerite*, à M. Jules Verriest.
7e, *Baskir*, à M. Albert Martin.
8e, *Bichette*, à M. Antoine Dupont.
9e, *Buffalo*, à M. Pierre Debuchy.
10e, *Pompon*, à M. Georges Potié.
Flots : *Lisa*, à M. Auguste Verriest.
Id. *César*, à M. Jean Delesalle.
Id. *Pause*, à M. Hocedez.
Id. *Gamin*, à M. Constant Becquart.
Id. *Fille du Ciel*, à M. Désiré Lefebvre.
Id. *Nikita*, à M. Georges Potié.
Id. *Bichette*, à M. Daniel Isbled.
Id. *Gamin*, à M. Ch. Callens fils.
Id. *Mirza*, à M. Louis Braquaval.
Id. *Thome*, à M. Victor Lebrun.
Id. *Bijou*, à M. Henri Lebrun.
Id. *Pauline*, à M. Pierre Butin.
Id. *Bismarck*, à M. Alphonse Desfontaines.
Id. *Tozetto*, à M. Jules Verriest.
Id. *Pas Cher*, à M. Albert Lamblin.
Id. *Bijou*, à M. Albert Lamblin.
Id. *Nasard*, à M. Albert Lamblin.
Id. *Kléber*, à M. Jean Pollet.

Courses à Colombes

Paris, 29 mai. – Résultats :

Prix de l'Hortensia

Aventurier (J. Barker), 1; Heurteloup, 2; Masse, 3.

Pesage : 16 fr. 70 ; pelouse : 9 fr. 60.

Prix des Tilleuls

Livré (Buck), 1; Vaucouleurs, 2; Saint-Néots, 3.

Non placés : Kaptschak, Bradamante.

Pesage : 74 fr. 30 ; pelouse : 44 fr. 80.

Prix des Platanes

Courlande (J. Barker) 1 ; Vide Gousset, 2 ; Bouvreuil II, 3

Pesage : 15 fr. 90 ; Pelouse : 7 fr. 70.

Prix du Frêne

Sachet II (Wade), 1 ; Naaman, 2 ; Fabiola, 3.
Non placés : Formigny, Mante.

CHRONIQUE REGIONALE

Un concert impossible. — Le *Figaro* publie la note suivante de son correspondant de Bruxelles :

Un correspondant du journal la *Meuse*, bien renseigné d'ordinaire, je dois le dire, vient de publier une nouvelle assez étonnante et dont je n'ai pu obtenir la confirmation. Je vous la signale quand même. Il s'agirait d'organiser à Bruxelles, pendant la première quinzaine de juillet, un grand concert en partie double auquel prendraient part la musique des canonniers sédentaires de Lille et la musique du régiment impérial allemand n° 16 de la garnison de Cologne. Les canonniers lillois donneraient leur concert au Parc, et les Allemands dans la salle de l'Alcazar. Cette idée originale aurait été conçue sous les auspices du comité belge de la Croix-Rouge.

J'ai été, je le répète, aux informations, et nulle part cette nouvelle ne m'a été confirmée.

Nous nous sommes informé de notre côté et nous avons appris que la musique des Canonniers avait bien été invitée à prêter son concours à la Croix Rouge de Bruxelles en compagnie de la musique allemande de Gologne, mais qu'elle avait patriotiquement refusé cette invitation.

Le chemin de fer de Marquion. — Par arrêté de M. le préfet du Nord, sera ouverte, du 1er au 30 juin prochain, l'enquête d'utilité publique pour le prolongement du chemin de fer de Boisleux-Marquion, soit :

1° Vers Aubigny, par Ecourt St-Quentin ;
2° Vers Aubigny, par Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée et Oisy-le-Verger ;
3° Vers Cambrai, par Bourlon et Fontaine-Notre-Dame.

A l'expiration du délai d'enquête, une commission, composée de neuf membres, se réunira à la préfecture du Nord, le 5 juillet prochain, à deux heures et demie, pour examiner les observations consignées aux registres d'enquête.

Chronique locale

ROUBAIX

Conseil de révision. — Hier ont continué les opérations du conseil de révision pour le canton Est, de Roubaix.

Cinq cent quatre conscrits de la classe 1889 ont passé le conseil, ainsi que 51 ajournés et 81 de la classe 1888.

Ces opérations étaient présidées par MM. Facon, conseiller de préfecture; Ricart, conseiller de préfecture; Geslin de Bourgogne; Mariage, conseiller général; Henri Deschamps conseiller d'arrondissement.

MM. Vigerie, sous-intendant militaire, le colonel Gravis, le docteur Baillif, le docteur Landouzy.

MM. le Maire, Vinchon, P. Destombes, P. Watine, adjoint au maire; Sayet, secrétaire-général de la mairie; Pluquet, maire de Croix le lieutenant de gendarmerie Corbière.

Un déjeuner a été servi dans les salons de la mairie.

Aujourd'hui continueront les opérations du conseil de révision dans le canton Est.

Mort subite. — Hier matin, à six heures et demie, le sieur Adolphe Desbonnet, âgé de 69 ans, demeurant rue de la Concorde, est tombé mort subitement, chez M. Prouvost-Screpel, place du Trichon, au moment où il se déshabillait pour se mettre au travail.

Accident. — Un grave accident s'est produit mardi après-midi vers deux heures, au boulevard d'Halluin.

Un jeune gamin de 5 ans, nommé Charles Pilaert, demeurant rue de la Guinguette, cour Mulliez, s'amusait boulevard d'Halluin avec des camarades, lorsqu'il fut renversé par une voiture de l'Alliance coopérative, qui courait à fond de train; l'une des roues de la voiture passa sur les deux jambes de l'enfant.

Immédiatement on alla chercher M. le docteur Largillière qui vint prodiguer des soins au pauvre petit et constata qu'il avait les deux jambes fracturées.

L'agent Delcueillerie se mit à la recherche du conducteur et parvint à le retrouver; il se nomme Victor Carriaux et demeure rue de Tunis, cour Demeyzen.

Un procès-verbal a été dressé à sa charge.

Le quart d'heure de Rabelais. — Mardi matin, vers 10 heures, six individus entraient à l'estaminet Mathieux, rue du Grand-Chemin, où ils prirent chacun une consommation.

Ils se mirent ensuite à manger, mais à onze heures, quand le quart d'heure de Rabelais fut venu, ils déclarèrent n'avoir pas d'argent pour payer et prirent la fuite.

Ils avaient alors dépensé 12 fr. 50.

Mme Mathieux prévint l'agent Pluquet qui se mit à la recherche des individus et parvint à en arrêter un qu'il conduisit au dépôt du 2me arrondissement.

Une arrestation pour vol. — La police a procédé à l'arrestation du nommé Charles Roose, terrassier, âgé de 54 ans ; il est inculpé de vol d'une bêche au préjudice de son camarade Dubar, demeurant quai de Leers.

Conséquences d'une rixe. — Mardi soir, à 8 heures, une rixe a éclaté rue des Longues-Haies entre les époux Daeminé.

Le mari a battu sa femme d'une telle façon que celle-ci a dû être admise à l'Hôtel Dieu. Elle a le corps couvert de contusions.

Une rixe Grande Place. — Une rixe a eu lieu mardi soir, vers six heures et demie, Grande Place, entre les nommés François Debrayère, journalier, âgé de 51 ans, demeurant rue Beaurepaire et Clovis Cuvelier, âgé de 50 ans, demeurant rue Magenta.

Tous deux ont été conduits au dépôt.

Concerts d'été au parc de Barbieux. — Par suite d'un accord entre la *Grande Harmonie* et la *Grande Fanfare*, cette dernière société ouvrira les concerts au parc de Barbieux, le dimanche 1er juin.

De son côté, la *Grande Harmonie* jouera le 8 juin, en remplacement de la *Grande Fanfare*.

Un essieu brisé. — Hier matin à six heures et demie, l'essieu d'une voiture appartenant à M. Castelain, s'est brisé, place de la Liberté.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Chronique Colombophile. — Voici les résultats du concours de Chartres organisé par la société l'*Espérance* établie chez M. Désiré Parent, au *Retour de Crimée*, le dimanche 25 mai. pigeons lâcher à 5 heures 15, beau temps, vent nord.

1er prix, — Mulliez (Mouveaux), 10 heures, 29 minutes, 35 secondes, ppppppp. — 2. P. Duhamel, 10, 29, 35, pppp. — 3. Catteau (Lomme), 10, 31, 42, pppp. — 4. O. D. Hal (Croix), 10, 38, 41. — 5. A. Gruiet, 10, 38, 29, pp. — 6. R. Delannoy, 10, 38, 29, ppp. — 7. Dominique, 10, 38, 55, ppp. — 8. Hollemart, 10, 39, 24, ppp. — 9. P. Legrand, 10, 39, 20, pp. — 10. O. D. Hal, 10, 40, 20, pppp.

11e prix, Watteau, 10 h. 40 m. 31 s., p. — 12e, F. Marsy, 10.40.29 pp. — 13e, A. Senneville, 10.41.07 h. — 14e, Ornard, 10.41.10 p. — 15e, L. Lorthiois, 10.41.33 pppp. — 16e, A. Gaufet, 10.42.29 pp. — 17e, Alois, 10.43.20 p. — 18e, Baumens, 10.43.55 ppp. — 19e, Faucompret, Lille, 10.44.10 pp. — 20e, Debaets, 10.44.11 pp.

21. Dessaut, 10 h. 45 m. 52s. pppp. — 22. Lecoutre 10.45.56 p. — 23. Lolfeld, 10.46.11 ppp. — 24. E. Lecomte, 10.46.47. — 25. Alois, 10.46.49 ppp. — 26. Duhamel, 10.47.08 pp. — 27. Declercq, 10.47.12 ppppp — 28. D'hellemmes, 10.47.13 pp. — 29. Dernancourt 10.47.14 p. — 30. Dicquet, 10.47.21 pp. — 31. Maton, 10.47.22 pp. — 32. Salembier, 10.47.40 pppp. — 33. Riquelleust, 10.48.07 pppp. — 34. Duviller (Croix), 10.48.21 pp.

35. Delannoy, 10, 48, 31, pp. — 36. Mandelly, 10, 48, 52, pppp. — 37. Debruyne 10, 48, 57, p. — 38. Mestdaght, 10, 48, 58, ppppp. — 39. J. Six, 10, 49, 14. — 40. Corman, 10, 49, 16, p. — 41. Ottevaere (Lys), 10, 49, 17, p. — 42. Alois, 10, 49, 19, p. — 43. Alois, 10, 49, 19, p. — 44. Deprince, 10, 49, 34, p. — 45. Tiberghien, 10, 49, 52, pp. — 46. Vandenbrouck, 10, 49, 55, pp. — 47. Verriest, 10, 49, 58, pppp.

48e prix, Devos, 10 h. 49 m. 59 s. — 49e, Capart 10.50.01 ppp. — 50e, Vanackère, 10.50.02 ppppp. — 51e, Dhellemme, 10.50.02 ppppp. — 52e Carrette, 10.50.08 pp. — 53e, Loeus, 10.50.46 pp. — 54e, Lefebvre, 10.51.04 p. — 54e, P. Tant, 10.50.27 p.

56e, Tourlinnie, 10.51.32 p. — 57e, Turck, 10.51.58. — 58e, Maton, 10.52.18. — 59e, Rabo, 10.52.26. — 60e, Wibaux, 10.52.39.

61e prix, Desbarbieux, 10 h. 52 m. 51. — 62e, Vamouters, 10.52.57. — 63e, Astier, 10.53.26. — 64e, Delannoy, 10.53.32. — 65e, Deregnaucourt, 10.53.35. — 66e, Desrousseaux (Wasquehal), 10.53.39 — 67e, Leclercq (Lys), 10.53.43. — 68e, Robaebs, 10.53.52. — 69e Clément, 10.54.09.

70. Vecok, 10.54.24. — 71. Parent, 10.54.28. — 72. E. Catteau, 10.54.34. — 73. Bourgois (Lys) 10.54.48 — 74. Moulard, 10.54.50. — 75. Vanecke, 10.54.59. 76. Tailliut, 10.54.58. — 77. Vandeputte, 10.55.03. — Salembier, 10.55.11. — 79. Parsy, 10.55.32. — 80. Félix, 10.56.

Poule à 20 francs, hors concours, 10 h. 56 m. 05 s, Mulliez (Hannard).

1re série de 2 pigeons, Alois. — 2me, Maton. — 3me, Astier. — 4me, Delannoy.

1re série de 3 pigeons, Salembier ; 2e, Vanacker; 3e, Lathy; 4e, Mathieu (Lannoy).

La distribution des prix se fera dimanche soir, à 7 h. Toute réclamation pour être valable doit être faite avant cette heure.

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60; Fanyau; Donte et Cie; Coashe; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau, Vanneufville. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berriez. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

Lire à la 4e page, les renseignements utiles sur l'Etablissement départemental Des EAUX & BOUES de St-AMAND (Nord)

TOURCOING

Le kiosque de la Grande Place. — Nous croyons savoir qu'une question est débattue au sein de la commission des Fêtes : celle de savoir si l'on doit démolir le kiosque établi Grande Place, à l'occasion du Festival, ou si l'on doit au contraire le laisser debout jusqu'à la Fête Nationale du 14 juillet ce petit chef-d'œuvre.

Cette dernière opinion prévaudra croyons-nous et cela pour plusieurs bonnes raisons.

D'abord ce kiosque qui a fait à juste titre l'admiration de la population et des étrangers n'a pas été établi de façon à pouvoir être démonté et remonté à volonté. Comme il ne peut en aucune façon gêner le marché qui se tient sur la place.

Qu'il n'y a plus que quelques semaines pour la Fête nationale on aurait grand tort de procéder à la démolion de ce kiosque pour en édifier un autre beaucoup moins gracieux.

D'un autre côté les exigences d'une certaine coterie ne méritent guère qu'on s'y arrête.

Encore un vol de pinson. — Nous avons relaté hier le vol d'un pinson, commis lundi dans le courant de l'après midi au préjudice de M. Henri Devienne, rue Nationale.

Une autre déclaration de vol de pinson a été faite au commissariat du 2e arrondissement, mais ce dernier vol a amené un imbroglio intéressant à raconter.

Lundi soir, vers 9 heures, en l'absence de M. Ernest Debacker, fileur, rue de Lille, cour Réquillart, on déroba la cage dans laquelle un magnifique pinson était retenu captif.

M. Debacker revint peu de temps après l'accomplissement du vol et apprit par les voisins que quatre jeunes gens, dont l'un était coiffé d'un chapeau haute forme, venaient de traverser la cour « rigolant ». M. Debacker se mit aussitôt à la poursuite des jeunes gens en question qu'il parvint à rejeindre rue Nationale. Mais ceux-ci réussirent à s'éclipser en se faufilant au milieu d'une société musicale qui traversait la rue.

Un jeune garçon qui, lui aussi, s'était mis à la recherche des voleurs présumés, rencontra un individu porteur d'une cage de pinson. Il l'aborda brutalement. L'individu répondit avoir trouvé la cage et l'oiseau dans le *buen retiro* de la rue des Poutrains, et ne fit aucune difficulté pour les remettre à l'enfant. Mais voilà le drôle de l'histoire, c'est que cette cage et le pinson qu'elle renfermait n'étaient pas ceux qui venaient d'être dérobés à M. Debacker, mais appartenant au contraire à M. Devienne, le volé de l'après-midi. M. le commissaire du 2e arrondissement espère arriver à faire la lumière sur ces deux vols.

Ne pas confondre. — M. Auguste Adrianssens, peintre, rue du Bois, 3, ainsi que son fils Auguste, âgé de 22 ans, actuellement absent de Tourcoing, n'ont rien de commun avec le nommé Jules Adrienssens, âgé de 28 ans, ouvrier peintre, auteur du vol commis il y a quelques jours au préjudice des époux Catteloon, cabaretiers, place Notre-Dame de Lourdes.

Ce dernier individu vient du reste d'être arrêté par la police de Bruxelles où il s'était enfui après avoir commis son méfait.

Condamnation par défaut. — Dans son audience du 24 courant, le tribunal correctionnel de Lille a condamné par défaut le nommé Henri Deldale, âgé de 54 ans, demeurant à Neuville, auteur du vol d'une baladeuse commis le 10 avril dernier.

Vol de numéraire. — M. le commissaire de police du premier arrondissement poursuit son enquête relative à un vol de 500 fr. en numéraire commis au préjudice de M. Gillo, cabaretier, rue Notre-Dame.

Des soupçons ont pesé assez fortement sur un individu qui paraît aujourd'hui avoir été étranger à ce vol.

Procès-verbaux. — A la suite d'une rixe qui a eu lieu au cabaret Charles Carlier au hameau de la Haute Loge, entre les nommés Charles Pollet et Armand Hecquette, rixe au cours de laquelle la cabaretière a reçu des coups des belligérants, la gendarmerie de Tourcoing a dressé des procès-verbaux à la charge de ces individus.

— Un procès-verbal pour vol d'une paire de bottines a été dressé à la charge de Marie T., 18 ans rattacheuse à Marcq-en-Barœul.

Le vol a été commis au préjudice de la nommée Joséphine Ramart.

Pour sa défense, l'inculpée prétend que, ne pouvant arriver à se faire rembourser une somme de 3 francs qui lui était due par la demoiselle Ramart elle s'était autorisée à profiter de l'absence de cette dernière pour lui enlever ses bottines.

A MM. LES MÉDECINS qui ne connaissent pas le Vin de « BANYULS-TRILLES » nous conseillons de goûter ce produit, persuadés qu'ils reconnaîtront que notre apéritif réunit, avec toutes les conditions d'une liqueur agréable, les avantages d'un vin médical et qu'ils le recommanderont à leurs clients.

DANS TOUS LES CAFÉS
Exiger l'étiquette sur la bouteille
TRILLES Frères, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées du 19 au 24 mai 1890

Soie. . . .		
Laine peignée	179	338.646
Laine filée. .	187	84.750
Blousses. . .	19	20.969
Coton . . .	26	19,889
Totaux. . .	411	464.254

Expéditions et arrivages par voie ferrée :	
Expédié par condition	141.960
Remis à divers	52.970
Arrivages dir. par voie forrée	6.680
Total :	201.610

Conditionnements	1307
Titrages	78
Dégraissages	14

Le Directeur,
STORHAY.

Marcq-en-Barœul. — Mardi soir, vers 7 heures, des malfaiteurs pénétrèrent dans la cuisine du pensionnat de la Ste-Union à Marcq-en-Barœul et dérobèrent une somme de 17 fr. 50 appartenant à la cuisinière.

Prévenu, le garde-champêtre se mit à la recherche des auteurs des vols et ne tarda pas à acquérir la conviction qu'il avait été commis par deux jeunes garnements, les nommés Emile Lanschoote, et Herschoote, âgés tous deux de 13 ans.

Il se mit aussitôt à la recherche des voleurs et parvint à retrouver à La Madeleine le premier qui dépensait le produit du vol avec un troisième individu J.-B. Denbrun, âgé de 15 ans.

Ces deux gaillards ont été arrêtés et remis entre les mains de la gendarmerie. Quant à Herschoote il n'a pas encore été retrouvé.

Halluin. — *Conseil municipal.* — Nous avons encore assisté vendredi soir 23 mai, à une de ces séances drolatiques dont le maire d'Halluin et les conseillers municipaux paraissent avoir le monopole.

Annoncée pour 6 heures, il en est plus de 7 quand le patron délègue un secrétaire prévenir « ces messieurs qu'ils peuvent monter. »

Le maire déclare ouverte la session ordinaire de mai.

Le secrétaire communal donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Il est ensuite invité par le maire à donner lecture des comptes administratifs du bureau de bienfaisance et des hospices et des projets de budget des mêmes établissements pour 1891.

Aucun conseiller n'sourcille.

La même formalité est remplie en ce qui concerne le compte administratif de la Commune pour l'exercice 1889.

Il résulterait si les comptes sont exacts un excédent, qui, joint au reliquat du précédent exercice, s'élèverait à 18,151 fr. [illegible].

Le maire propose d'employer la somme disponible à la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers avec musique des pompiers. La dépense qui serait évaluée à 8.500 fr. serait répartie en plusieurs annuités.

Pour procéder à la réorganisation, le Conseil devra désigner 2 membres qui, avec le maire et les 3 membres nommés par le Préfet procéderont à la réorganisation.

M. Desmarchelier. — Et l'musique municipale.

Le maire. — Ah! la musique municipale, voilà je ne sais combien d'années que nous la réclamons et pas moyen de l'obtenir.

M. Odoux. — Qu'a-t-on répondu la dernière fois?

Le maire. — On a répondu qu'il n'y avait pas moyen, mais sans nous donner aucune bonne raison.

M. Odoux. — M. Odoux laisse percer l'oreille. — En certain cas, dit-il, la musique des pompiers ne pourra pas paraître; aux... processions, par exemple, elle n'ira pas.

Le maire. — Non, car la loi s'y oppose.

Le cousin du maire. — Y a ben des indrots où y vont tout d'même.

Le Maire. — C'est possible mais dans ces endroits-là il n'y a pas de personnes pour aller signaler le fait à la préfecture. Mais enfin c'est contraire à la loi.

M. Odoux s'écrie: Les pompiers sont d'une utilité moins urgente, s'il arrive des incendies et qu'on n'a pas de pompiers, les assurances sont tout de même là pour payer, mais la musique c'est l'agrément de la commune et on veut nous en priver.

Le Maire. — Enfin Messieurs il s'agit de vous prononcer.

Le Maire. — Alors c'est décidé. Il s'agit donc de nommer deux membres du Conseil pour faire partie de la commission d'organisation.

En fin de compte MM. Lemaire et Delporte déclarent accepter sur les instances du maire.

Viennent ensuite quelques questions d'importance secondaire : telles que confection d'un plan pour dépôt de pompe au Colbras, à fournir à la Préfecture qui le réclame et qui au dire du maire avait égaré celui qui lui a été fourni.

Un projet de couverture en zinc pour les réservoirs du service des eaux, dépense évaluée 700 fr.

Demande de classement du chemin rural n° 2, par suite d'entente avec les propriétaires, nécessitant une dépense de 1900 à prélever sur les ressources disponibles du budget des chemins vicinaux.

Nous arrivons maintenant à une conception extraordinaire du maire d'Halluin.

Il reste à construire dans la commune nombre de trottoirs. D'après le maire, il y aurait lieu à entente avec les propriétaires pour qu'ils entrent pour moitié dans les frais d'établissement. Quant à la dépense qui incomberait à la commune, le maire ne parle rien moins que de la possibilité de la prélever jusqu'à concurrence de 5.154 francs somme qui forme l'excédent du budget des chemins vicinaux.

Il va, dit-il à son conseil qui ne comprend goutte il est vrai à la chose, demander à la préfecture à pouvoir employer cet excédent à la dépense de construction des trottoirs. Et est vrai qu'il ajoute : Nous ne sommes pas sûr d'obtenir l'autorisation.

Vrai, il faut s'appeler le maire d'Halluin pour concevoir de pareils projets et il est heureux qu'il se trouve une autorité pour l'empêcher d'avoir recours à des combinaisons de ce genre qui suffisent à prendre ce singulier administrateur.

Après avoir fait la sortie malheureuse que nous venons de relater, le maire, comme s'il voulait racheter aussitôt son inconséquence propose que la question soit ajournée.

Entre temps on priera M. l'agent-voyer de fournir une combinaison

Le secrétaire communal donne ensuite lecture des prévisions budgétaires pour 1891.

Voyez d'ici ce prodige d'équilibre et dites-moi si cela n'a pas lieu d'étonner après des projets de virements du genre de celui signalé plus haut.

173,782 40 de recettes ordinaires et extraordinaires : 173,782 06 de dépenses ordinaires et extraordinaires excédant 34 centimes.

Le maire invoque l'article 24 de la loi du 5 avril 1884, ce qui veut dire qu'il a besoin d'être seul avec ses illustres conseillers.

Pour la forme, il demande si personne ne s'oppose au prononcé du huis-clos. Evidemment, aucun conseiller ne bronche.

Nous quittons donc la salle.

La séance privée a duré encore trois quarts d'heure. Il s'agissait, croyons-nous, d'augmentations sollicitées par des employés municipaux, mais le maire qui a manifesté son intention de réaliser des économies n'a rien voulu faire accorder. S'il se fut agi du curé! Ah! dame, c'est été différent. mais de modestes employés pères de famille. Allons donc ! De quel droit réclament-ils ?

LE NORD

GRAVE ACCIDENT A ANICHE

Un grave accident est arrivé, mardi, vers 3 h. de l'après-midi, en face de l'établissement de MM. Cordonnier et Cie, constructeurs, faubourg de Douai, à Aniche.

M. Delaporte, marchand de vaches à Coutiches, amenait un veau à la boucherie, lorsqu'à 300 mètres du calvaire, il rencontra Lambart, le facteur d'Orchies, à Coutiches. Quoiqu'au terme de sa course, le facteur accepta volontiers de monter en voiture ; mais peu de temps après le cheval s'emballa.

En voulant le maîtriser, la guide de gauche cassa et, tournant brusquement à droite, le cheval s'abattit près de la grille de l'habitation de M. Cordonnier, père, projetant violemment les deux voyageurs contre terre.

M. Delaporte en est quitte pour quelques contusions mais le facteur s'est blessé grièvement à la tête et aux mains, le front est largement fendu dans toute sa hauteur, au-dessus de l'œil gauche.

Aussitôt l'accident, MM. Cordonnier s'empressèrent autour des blessés et leur firent prendre des réconfortants, Mlle Maria Cordonnier, très habilement, eut bientôt fait un premier pansement.

Quoique Lambert soit maintenant atteint d'une très forte fièvre, on espère néanmoins que l'accident n'aura pas d'autre suite fâcheuse.

VALENCIENNES

Terrible Accident à Saint-Amand

DEUX MORTS

Notre correspondant particulier de Saint-Amand nous télégraphie :

Mardi après-midi, M. Naguay, négociant en engrais, près de la gare de St-Amand, vit que des sacs fumaient dans son magasin. Il appela son domestique Dailly et lui donna l'ordre de les enlever.

Dailly appela à son aide un de ses camarades nommé Descarpentries.

Les deux hommes enlevèrent huit sacs et tout à coup, la besogne à peine terminée, ils se trouvèrent mal dans le magasin. On les transporta chez eux où ils reçurent les soins des docteurs Gardillon et Corez.

Malgré cela, ils ne survécurent pas à l'empoisonnement dont ils avaient été victimes, en respirant les odeurs qui s'échappaient des sacs.

Le premier est mort à 10 heures du soir ; le second à une heure du matin.

Dailly, âgé de 23 ans, est célibataire.

Descarpentries, âgé de 38 ans, est marié et père de quatre enfants, dont l'aîné n'a pas onze ans.

Mercredi matin, on fait venir une pompe à incendie au moyen de laquelle on a inondé tous les sacs qui se trouvaient dans le magasin.

M. Naguay et sa fille qui ont respiré des gaz délétères sont couchés.

On espère toutefois qu'il n'y aura aucune suite grave.

AVESNES

LES BANDITS DE CARTIGNIES

Depuis un certain temps le parquet d'Avesnes fait procéder à diverses perquisitions chez quelques uns des écumeurs de Cartignies, notamment chez Demeaux, Pillot et Jeulin, qui ont amené la découverte de la montre de Mme veuve Godin Lemaire, d'une chaîne en or et divers autres objets. On a trouvé chez Jeulin le bâton, encore taché de sang, qui a servi à l'assassinat de cette dame.

La nomenclature des crimes et vols commis par cette triste bande serait longue et partout où ils passaient leur but était de tuer ceux qui les gênaient.

Fort heureusement leur plan ne réussissait pas partout, ainsi Mme Denis, née Domitilde Bourge, n'a eu la vie sauve que grâce à la porte de sa chambre qui se trouvait fermée, ce qui lui a permis de s'armer d'un revolver et intimider ces misérables qui se sont sauvés emportant comme butin une forte somme d'argent.

Cette même bande vient de se faire reconnaître comme étant l'auteur du vol commis le premier janvier au préjudice de M. Landa, instituteur, à Semousies, qui s'était rendu dans sa famille à Recquignies, pour y passer les fêtes du jour de l'an. Ces malfaiteurs s'étaient introduits dans le domicile de ce dernier avec effraction et après avoir fait un copieux repas des restes qu'ils ont pu trouver ont emporté linge, bijoux, vêtements etc., représentant une valeur de 600 francs environ.

A fin de ne pas être reconnus ces adroits filous se cachaient la figure avec des masques noirs. Grâce aux actives recherches de la police, à l'heure actuelle douze d'entre eux sont sous les verroux en attendant d'être déférés au jury du Nord, à la prochaine session.

Cette affaire et celle des avortements de Landrecies donnent une triste célébrité à notre région.

DUNKERQUE

Accidents. — Mardi vers 11 heures du matin un accident s'est produit à bord du vapeur « Newliggen » amarré bassin de la Marine.

Le sieur Joseph Sette, 32 ans, journalier, demeurant rue des Passerelles, 74, a été blessé au pied gauche par la chute d'un morceau de minerai qui s'est échappé d'un panier et qui est tombé dans la cale d'une hauteur de deux mètres environ.

Sette a été conduit à son domicile.

A 9 h. 1/2 du matin, un autre accident s'est produit à bord du vapeur : « Cyty of ghent », amarré quai des Anglais.

Le sieur Charles Debayser, 44 ans, journalier demeurant à Rosendael occupé dans la cale de ce navire a été fortement contusionné aux reins par la chute d'un sac de sucre qui s'est échappé de l'élingue d'une hauteur de 3 mètres environ.

Cet ouvrier a été transporté à l'hôpital.

Chronique maritime. — Le steamer « Lacerne » (Allan-Line), agent M. Edward H. Seligmann, courtier M. Spiers, est arrivé à Dunkerque, venant de la Plata, avec 2.284 balles de laines pour Roubaix-Tourcoing ; 2.846 balles de graines de lin et 2.333 sacs de maïs.

Ce steamer chargera après débarquement pour Greenock, Glascow et Belfast.